GYM COACH

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Document officiel – Entrée en vigueur : 27 octobre 2025
SARL GYM COACH – Centre Commercial Le Forum, Lieu-dit Le Gibet, 78310 Coignières
RCS Versailles 752 924 944 – Capital social : 10 000 €
Tél. : 01 30 49 89 55 – Email : contact@gym-coach.com –SITE : www.gym-coach.com
Hébergeur du site : IONOS – 7, place de la Gare, BP 70109, 57200 Sarreguemines Cedex
Médiateur à la consommation : **ANM Conso – Médiation de la consommation**,
2 rue de Colmar, 94300 Vincennes –www.anm-conso.com– contact@anm-conso.com

---

Article 1 – Objet et champ d'application

Le présent règlement intérieur a pour objet de garantir la sécurité, le respect, l'hygiène et la bonne utilisation des installations du club **GYM COACH**.
Il s'applique à tous les adhérents, visiteurs et stagiaires dès leur entrée dans l'établissement.

Article 2 – Accès au club

L'accès est strictement réservé aux personnes disposant d'un abonnement en cours de validité ou d'un titre d'accès.
L'entrée s'effectue au moyen d'une **carte personnelle et nominative**.
Toute fraude, prêt ou utilisation abusive de la carte entraîne des **sanctions** pouvant aller de l'avertissement à la **résiliation du contrat**, après mise en demeure.
L'accès est interdit aux personnes en état d'ébriété, sous l'emprise de stupéfiants ou adoptant un comportement dangereux ou irrespectueux.

Article 3 – Horaires d'ouverture

Les horaires sont affichés à l'accueil et sur le site internet du club.
Ils peuvent être modifiés ponctuellement (jours fériés, travaux, décisions administratives).
Toute modification sera affichée au minimum **48 h à l'avance**, sauf urgence.
En cas de fermeture prolongée pour cause exceptionnelle, **une compensation ou un report équitable** sera proposé aux adhérents.

Article 4 – Tenue et hygiène

Une **tenue de sport propre et adaptée** est obligatoire.
Les chaussures de sport utilisées en salle doivent être **réservées à cet usage**.
L'usage d'une **serviette personnelle** est obligatoire sur chaque appareil.
Les adhérents doivent respecter les consignes de propreté et utiliser les produits mis à disposition pour nettoyer le matériel après usage.
Toute dégradation volontaire pourra entraîner la facturation des réparations.

Article 5 – Comportement et respect d'autrui

Le respect du personnel, des autres adhérents et des installations est **impératif**.
Tout comportement agressif, irrespectueux ou contraire à la morale et à la sécurité pourra entraîner **une exclusion immédiate** après avertissement écrit.
Le harcèlement, la provocation ou l'intimidation, sous quelque forme que ce soit, sont strictement interdits.

Article 6 – Utilisation du matériel

Les équipements doivent être utilisés **conformément à leur destination** et selon les consignes affichées.
L'adhérent s'engage à ranger le matériel après utilisation.
Toute utilisation inappropriée engage la responsabilité de son auteur.
En cas de doute, le personnel du club est à disposition pour toute démonstration.

Article 7 – Sécurité

Chaque adhérent doit veiller à sa sécurité et à celle des autres.
Le matériel défectueux ou suspect doit être immédiatement signalé au personnel.
L'adhérent s'engage à **ne pas manipuler les dispositifs de sécurité** et à respecter les consignes affichées.
GYM COACH dispose d'un **défibrillateur** et d'une trousse de premiers secours à disposition en cas d'urgence.

Article 8 – Vestiaires et objets personnels

Des casiers individuels sont mis à disposition pendant la durée de la séance.
Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets laissés sans surveillance.
Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur.
Toute tentative de vol fera l'objet d'une **plainte immédiate** et d'une exclusion définitive.

Article 9 – Interdictions

Il est strictement interdit :

- de fumer ou vapoter dans l'établissement,
- d'introduire des boissons alcoolisées ou substances illicites,
- d'utiliser les appareils en dehors de leur usage prévu.

Tout manquement peut entraîner **une sanction disciplinaire** conformément à l'article 10.

Article 10 – Sanctions

Tout manquement au présent règlement peut entraîner :

1. Un **avertissement écrit**,
2. Une **exclusion temporaire**,
3. Ou une **résiliation définitive du contrat**, selon la gravité des faits.

Avant toute décision définitive, l'adhérent est informé par écrit et peut présenter ses observations.
En cas de résiliation par GYM COACH, les sommes déjà payées pour des prestations non fournies seront **remboursées au prorata**.

Article 11 – Responsabilité et assurance

GYM COACH est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle.
Chaque adhérent est invité à souscrire une **assurance personnelle** couvrant ses dommages corporels et ceux qu'il pourrait

causer à autrui.
Le club s’engage à maintenir ses installations en bon état et conformes aux normes de sécurité en vigueur.

Article 12 – Données personnelles et vidéo-surveillance

Des caméras peuvent être installées dans les zones autorisées, à des fins de sécurité, conformément à la législation en vigueur.
Les images sont conservées pour une durée maximale de **30 jours**.
Les adhérents disposent d’un droit d’accès et de rectification auprès du responsable du traitement (contact@gym-coach.com).

Article 13 – Réclamations et médiation

Toute réclamation doit être adressée au responsable du club.
En cas de désaccord persistant, le consommateur peut saisir gratuitement :
ANM Conso – Médiation de la consommation
2 rue de Colmar, 94300 Vincennes –www.anm-conso.com – contact@anm-conso.com

---

Fait à Coignières, le 27 octobre 2025
SARL GYM COACH
Représentée par **M. Pascal Garnier, Gérant**